

SAISIR LA TVA D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE DU BATIMENT

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Permettre à son entreprise de remplir ses obligations en matière de TVA. Connaitre et comprendre les différents taux de TVA à appliquer dans le secteur du Bâtiment. Permettre à son entreprise de procéder à la saisie mensuelle de la TVA Permettre à son entreprise de procéder à la déclaration en ligne de la TVA
PUBLIC	Tous corps d'Etat
PRE-REQUIS	Réaliser la saisie comptable.
EVALUATION	Attestation de fin de formation
METHODES	Remise d'un support de cours mis à jour avec la dernière Loi de Finances. Mise en application informatisées. (Taux de satisfaction : 100% ; Taux de réussite : 100% ; Taux de d'abandon : 0%)
MOYENS SPECIFIQUES	Paperboard, ordinateurs. Accueil Personne en situation d'handicap (PSH) et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation.
FORMATEUR(S)	Monsieur Camille DELAROQUE

PROGRAMME

Durée : 7 heure(s) sur 1 jour(s)

LA T.V.A.

- La gestion des différents taux de TVA et les conditions d'application
- Les conditions d'exigibilité de la TVA
- Les conditions de déductibilité de la TVA
- Les conditions de recouvrement de la TVA en fonction du régime fiscal
- Reversement sur encaissements et débits
- Autoliquidation de la TVA
- Les obligations administratives de la TVA
- La Télédéclaration de la TVA